



## CONTRÔLE DU CONTENU DE VOTRE POUBELLE !

Le SMIEEOM Val de Cher vous informe du prochain passage de son ambassadeur du tri pour le contrôle du contenu de votre poubelle.

Celle-ci doit contenir uniquement des déchets ménagers non recyclables.



CONSTRUISONS ENSEMBLE  
UN AVENIR DURABLE,  
TRIONS TOUS NOS DÉCHETS.

# RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI :

TOUS ATTENTIFS AUX CONSIGNES DE TRI

## ● LES EMBALLAGES MÉNAGERS COLONNE JAUNE



... ET CEST TOUT !!!

## ● LE PAPIER : COLONNE BLEUE



... ET RIEN QUE DU PAPIER

## ● LE VERRE : COLONNE VERTE

Afin de respecter la tranquillité du voisinage, il est interdit de déposer le verre entre 21h et 8h.



... ET RIEN D'AUTRE !!!

Le reste, considéré comme du refus, est non recyclable et doit être déposé dans la poubelle grise ou en déchèterie, selon sa nature.

En cas de doute, consultez notre site [www.smieeom.fr](http://www.smieeom.fr) ou appelez le 02 54 75 76 66

Trions, pour recycler et préserver nos ressources...



Trions mieux, pour diminuer les refus de tri et maîtriser les coûts de gestion de nos déchets.

